

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2509

19 novembre 2010

SOMMAIRE

Adams Holding S.A.	120423	Key Participations S.A.	120420
Advantage Financial S.A.	120430	Lake Michigan S.à r.l.	120421
AIMCo RE Subs (Luxembourg) II S.à r.l.	120426	Luxembourg Corporation Company S.A.	120421
Akeler Portugal S.à r.l.	120424	Luxemburger Baumanagement S.A.	120418
Albany Molecular Luxembourg S.à r.l. ..	120421	Middenberm Investment VIII Holdco S.à r.l.	120421
Balmain European Retail Holdings S.à r.l.	120432	Middenberm Investment VIII Holdco S.à r.l.	120421
Betsah Invest S.A.	120409	Milesa S.à r.l.	120422
Capon Properties S.A.	120419	ML Mosel Holdings Luxembourg S.à r.l.	120422
C.C.Associates	120417	Mondi	120401
Celfloor	120397	Mondi Investments	120401
Daolux AG	120422	Mondi Packaging	120405
Financière Star 2 S.à r.l.	120414	Mondi Packaging Europe	120405
First State Investments GIP Management S.à r.l.	120428	Moviestar S.à r.l.	120422
Grove Holdings 2	120430	Neipperg 69 Sarl	120423
GT Satellite Systems S.A.	120386	Nicotra Gebhardt Holding S.A.	120423
High - Tech Holding S.A.	120414	PDL Europe GV Senior S.à r.l.	120426
Hôtel-Restaurant Bernini S.à r.l.	120414	PIAM Fund	120423
Housetech S.A.	120416	Plettenberg S.A.	120397
Housetech S.A.	120416	Rocco S.à r.l.	120420
HUB Industries S.A.	120417	Sar.In. S.A.	120431
Ingersoll-Rand Holdings & Finance Interna- tional S.à r.l.	120417	Sar.In. S.A.	120431
Institut de Beauté BEAU S. à r. l.	120417	Simtech S.A.	120432
International Business Development Me- diation S.à r.l.	120418	Simtech S.A.	120432
IPC/AMH (Luxembourg) S.à r.l.	120416	Sofirata S.A.	120432
IPC/AMH (Luxembourg) S.à r.l.	120418	Summa Gestion S.A.	120415
Irman Lux S.A.	120419	Sword Technologies S.A.	120424
JeKu	120419	Symantec Software (Luxembourg) S.à r.l.	120430
Kaupthing Manager Selection	120420	TV Holding S.à r.l.	120386
Kaupthing Manager Selection	120420	TV Holding S.à r.l.	120392
Key Participations S.A.	120419		

GT Satellite Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 104.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GT Satellite Systems S.A.
3, avenue Pescatore
L-2324 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010137646/13.

(100157373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

TV Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 147.127.

In the year two thousand and ten, on the third day of November,
Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“TeamViewer Holdings Ltd.”, a limited company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O., BOX 3140, Road Town, Tortola, VG 110, the British Virgin Islands, registered with the Companies Registry of the British Virgin Islands under number 1541031,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of proxy, given in New York, New York on November 3, 2010.

The said proxy, initialled “ne varietur” by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the “Member”) of “TV Holding S.à r.l.” (formerly “Crystal Indigo S.à r.l.”), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register, under Section B number 147.127 (the “Company”). The Company was incorporated pursuant to a notarial deed on June 10, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on August 5, 2009 under number 1507. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed on November 17, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 15, 2009 under number 1903. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company then reviewed the following agenda:

Agenda

1. Creation of two classes of shares and determination of their respective rights.
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of sixty-four million two hundred twenty thousand seven hundred fifty-four euro (EUR 64,220,754.-) to increase it from its current amount of one hundred seventy-eight thousand two hundred eighty-one euro (EUR 178,281.-) up to an amount of sixty-four million three hundred ninety-nine thousand thirty-five euro (EUR 64,399,035.-) through the issuance of sixtyfour million two hundred twenty thousand seven hundred fifty-four (64,220,754) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each through the conversion of sixty million four hundred and fifty-one thousand seven hundred and twenty (60,451,720) convertible preferred equity certificates, and interests accrued thereon, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, issued by the Company (“CPECs”).
3. Subsequent conversion of the sixty-four million three hundred ninety-nine thousand thirty-five (64,399,035) existing shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each, held by TeamViewer Holdings Ltd., into six billion four hundred thirty-nine million nine hundred three thousand five hundred (6,439,903,500) Class B preferred participating shares having a par value of a hundredth of a euro (EUR 0.01) each.
4. Increase of the share capital of the Company by an amount of twelve million nine hundred forty-one thousand five hundred eighty-two euro and ninety-one eurocents (EUR 12,941,582.91) in order to increase it from its current amount of sixty-four million three hundred ninety-nine thousand thirty-five euro (EUR 64,399,035) up to an amount of seventy-seven million three hundred forty thousand six hundred seventeen euro and ninety-one eurocents (EUR 77,340,617.91) through the issuance of one billion two hundred ninety-four million one hundred fifty-eight thousand two hundred ninety-one (1,294,158,291) new Class B shares, having a par value of a hundredth of a euro (EUR 0.01) each.
5. Subsequent amendment of Article 8 of the articles of incorporation of the Company.

6. Subsequent amendment of Article 19 of the articles of incorporation of the Company
7. Subsequent amendment of Article 20 of the articles of incorporation of the Company
8. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

First Resolution

The Member resolves to amend the articles of incorporation of the Company so as to provide for the possibility for the Company to issue the following two different classes of shares:

- the Class A common shares (the “Class A Shares”); and
- the Class B preferred participating shares (the “Class B Shares”).

The Member resolves that the Class B Shares shall entitle their holders, in proportion to the number of Class B Shares they hold, to:

- a preferred cumulative dividend corresponding to the product of (i) one hundred seventeen million three hundred fifty-seven thousand one hundred fifty-six euro and eighty-seven eurocents (EUR 117,357,156.87) as such amount may be reduced or increased, on a dollar-for-dollar basis, by an amount corresponding to the sum of any indemnification claims or other adjustments made in accordance with that certain supplemental agreement regarding the merger of the Company (the “Liquidation Preference”) and (ii) a rate corresponding to the interest rate payable by the Company and its subsidiaries with respect to secured indebtedness for borrowed money and any other indebtedness for borrowed money the proceeds of which are used to pay off or refinance such secured indebtedness during the applicable period (such interest rate to be calculated on a weighted average basis quarterly) (the “Preferred Dividends”); and

- preferred liquidation proceeds equivalent to a sum corresponding to the Liquidation Preference plus the Preferred Dividends at the date of such distribution, less any sums distributed as preferred dividend to the holders of Class B Shares as such amount may be reduced or increased, on a dollar-for-dollar basis, by an amount corresponding to the sum of any indemnification claims or other adjustments made in accordance with that certain supplemental agreement regarding the merger of the Company.

The Member further resolves that the excess shall then be distributed to the holders of Class A Shares, if any, and the holders of Class B Shares, in proportion to the number of shares they hold.

Second Resolution

The Member resolves to increase the share capital of the Company by an amount of sixty-four million two hundred twenty thousand seven hundred fifty-four euro (EUR 64,220,754.-) in order to increase it from its current amount of one hundred and seventy-eight thousand two hundred and eighty-one euro (EUR 178,281.-) up to an amount of sixty-four million three hundred ninety-nine thousand thirty-five euro (EUR 64,399,035.-) through the issuance of sixty-four million two hundred twenty thousand seven hundred fifty-four (64,220,754) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each through the conversion of sixty million four hundred fifty-one thousand seven hundred twenty (60,451,720.-) convertible preferred equity certificates having a par value of one euro (EUR 1.-) each, which are currently held by the Member, and an amount of three million seven hundred sixty-nine thousand thirty-four euro (EUR 3,769,034.-) corresponding to accrued but unpaid interest thereon on the date hereof, in accordance with the resolutions adopted by the board of managers of the Company in the circular resolutions of the board adopted on September 28, 2010.

The sixty-four million two hundred twenty thousand seven hundred fifty-four (64,220,754) new shares have been subscribed by the Member.

The sixty-four million two hundred twenty thousand seven hundred fifty-four (64,220,754) new shares have been fully paid up by the Member. The total contribution of sixty-four million two hundred twenty thousand seven hundred fifty-four euro (EUR 64,220,754.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

Third Resolution

The Member resolves to convert the existing sixty-four million three hundred ninety-nine thousand thirty-five (64,399,035) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each of the Company, registered in the name of the Member, into six billion four hundred thirty-nine million nine hundred three thousand five hundred (6,439,903,500) Class B Shares, having a par value of a hundredth of a euro (EUR 0.01) each. All shares issued have been subscribed by the Member.

Fourth Resolution

The Member resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twelve million nine hundred forty-one thousand five hundred eighty-two euro and ninety-one eurocents (EUR 12,941,582.91) to increase it from its current amount of sixty-four million three hundred ninety-nine thousand thirty-five euro (EUR 64,399,035.-) up to an amount of seventy-seven million three hundred forty thousand six hundred seventeen euro and ninety-one eurocents (EUR 77,340,617.91) through the issuance of one billion two hundred ninety-four million one hundred fifty-eight thousand two hundred ninety-one (1,294,158,291) new Class B Shares, having a par value of a hundredth of a euro (EUR 0.01) each.

The new shares have been subscribed by the Member for the price of twelve million nine hundred forty-one thousand five hundred eighty-two euro and ninety-one eurocents (EUR 12,941,582.91).

The shares so subscribed by the Member have been fully paid up by (i) a contribution in kind consisting of eleven thousand two hundred and fifty (11,250) shares of lapetos Holding GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated under the laws of Germany with its business address at Peter-Schuster-Weg 39, 85716 Unterschleißheim, Germany, registered with the Commercial Register of the Local Court of Munich under HRB 184219 (“lapetos”), representing 45% of the whole issued shares of lapetos (the “lapetos Shares”), (ii) a contribution in kind consisting of a claim of nine million eight hundred sixteen thousand seven hundred twenty-four euro and seventy-nine eurocents (EUR 9,816,724.79) owed by lapetos to the Member (the “Note”), and (iii) a contribution in cash of three million one hundred thirteen thousand six hundred eight euro and twelve eurocents (EUR 3,113,608.12) (together with the lapetos Shares and the Note the “Contribution”).

The proof of the existence and of the value of the above contributions has been produced to the undersigned notary.

The total fair net value of the Contribution is assessed at twelve million nine hundred forty-one thousand five hundred eighty-two euro and ninety-one eurocents (EUR 12,941,582.91) as evidenced by a valuation certificate signed by at least two class A managers and one class B manager of the Company. The total Contribution of twelve million nine hundred forty-one thousand five hundred eighty-two euro and ninety-one eurocents (EUR 12,941,582.91) is entirely allocated to the share capital of the Company.

Fifth Resolution

Further to the above resolutions, the Member resolves to amend Article 8 of the articles of incorporation of the Company.

Article 8 shall now read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s capital is set at seventy-seven million three hundred forty thousand six hundred seventeen euro and ninetyone eurocents (EUR 77,340,617.91), represented by seven billion seven hundred thirty-four million sixty-one thousand seven hundred ninetyone (7,734,061,791) Class B preferred participating shares having a par value of a hundredth of a euro (EUR 0.01) each (the “Class B Shares”). The Company may, in accordance with these articles of incorporation and the law, issue Class A common shares, having a par value of a hundredth of a euro (EUR 0.01) each (the “Class A Shares”), which shall have the rights set out in these articles.

Any reference made herein to the “shares” shall be construed as a reference to the Class A Shares and/or the Class B Shares, depending on the context and as applicable. The same construction applies to any reference made herein to the “shareholders” of the Company.”

Sixth Resolution

Further to the above resolutions, the Member resolves to amend Article 19 of the articles of incorporation of the Company.

Article 19 shall now read as follows:

“ **Art. 19.** “The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

After allocation to the legal reserve as stated in the previous paragraphs, the shareholders shall dispose of the balance provided, however, that no dividend shall be distributed to the holders of the Class A Shares until the holders of the Class B Shares (in proportion of the number of Class B Shares they hold) shall have received a preferred cumulative dividend corresponding to the product of (i) one hundred seventeen million three hundred fifty-seven thousand one hundred fifty-six euro and eighty-seven eurocents (EUR 117,357,156.87), as such amount may be reduced or increased, on a dollar-for-dollar basis, by an amount corresponding to the sum of any indemnification claims or other adjustments made in accordance with that certain supplemental agreement regarding the merger of the Company (the “Liquidation Preference”) and (ii) a rate corresponding to the interest rate payable by the Company and its subsidiaries with respect to secured indebtedness for borrowed money and any other indebtedness for borrowed money the proceeds of which are used to pay off or refinance such secured indebtedness during the applicable period (such interest rate to be calculated on a weighted average basis quarterly) (the “Preferred Dividends”); the excess shall then be distributed to the holders of Class A Shares and the holders of Class B Shares, in proportion of the number of shares they hold. The shareholders may decide to pay interim dividends complying with the above rules, on the basis of a statement of accounts prepared by the manager showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increase by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.”

Seventh Resolution

Further to the above resolutions, the Member resolves to amend Article 20 of the articles of incorporation of the Company.

Article 20 shall now read as follows:

“ **Art. 20.** The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

After repayment and/or provisioning of all the Company's debt, the assets of the Company will be distributed among the shareholders at prorata of their participation in the share capital of the Company, provided however that no liquidation proceeds shall be distributed to the holders of the Class A Shares until the holders of the Class B Shares shall have received preferred liquidation proceeds equivalent to a sum corresponding to the Liquidation Preference plus the Preferred Dividends to the date of such distribution, less any sums distributed as preferred dividend to the holders of Class B Shares as such amount may be reduced or increased, on a dollar-for-dollar basis, by an amount corresponding to the sum of any indemnification claims or other adjustments made in accordance with that certain supplemental agreement regarding the merger of the Company.

In the case of a merger of the Company as absorbed company resulting in a liquidation of the Company, the rules of distribution of the liquidation proceeds as described in the paragraph here above shall apply to the extent applicable and permitted by law.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Absorbing Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith at the request of the appearing person that this deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by name, first name and residence, the proxyholder signed this original deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le troisième jour de novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TeamViewer Holdings Ltd., une limited company constituée et régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O., BOX 3140, Road Town, Tortola, VG1110, les Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1541031;

dûment représentée par Monsieur Alexander Olliges, Rechtsanwalt ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, New York le 3 Novembre 2010.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, étant l'unique associée («l'Associé») de «TV Holding S.à r.l.» (anciennement «Crystal Indigo S.à r.l.»), une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L- 2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 147.127, constituée suivant acte notarié en date du 10 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 août 2009 sous le numéro 1507. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte notarié le 17 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 15 décembre 2009 sous le numéro 1903 (ci-après la «Société»).

La comparante, représentant l'entièreté du capital social, a ensuite revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Création de deux classes d'actions et détermination des droits qui leurs sont respectivement attribués.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-quatre millions deux cent vingt mille sept cent cinquante-quatre euros (EUR 64,220,754.-) pour amener le capital social actuel de cent soixante-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-un euros (EUR 178.281) à soixante-quatre millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille trente-cinq euros (EUR 64,399,035) par l'émission de soixante-quatre millions deux cent vingt mille sept cent cinquante-quatre (64,220,754) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, par conversion de soixante millions quatre cent cinquante-et-un mille sept cent vingt (60,451,720.-) obligations convertibles émises par la Société et les intérêts y accumulés, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (les «CPECs»).

3. Conversion subséquente des soixante-quatre millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille trente-cinq (64,399,035) parts sociales existantes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, détenues par TeamViewer Holdings Ltd en six milliards quatre cent trente-neuf millions neuf cent trois mille cinq cent (6,439,903,500) parts sociales participatives préférentielles de classe B ayant une valeur nominale d'un centième d'euro (EUR 0.01) chacune.

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze millions neuf cent quarante et un mille cinq cent quatre-vingt-deux euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 12,941,582.91) pour amener le capital social actuel de soixante-quatre millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille trente-cinq euros (EUR 64,399,035) à soixante-dix-sept millions trois cent quarante mille six cent dix-sept euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 77,340,617.91) par l'émission d'un milliard deux cent quatre-vingt-quatorze millions cent cinquante-huit mille deux cent quatre-vingt-onze (1,294,158,291) nouvelles parts sociales participatives préférentielles de classe B ayant une valeur nominale d'un centième d'euro (EUR 0.01) chacune.

5. Modification subséquente de l'Article 8 des statuts de la Société.

6. Modification subséquente de l'Article 19 des statuts de la Société.

7. Modification subséquente de l'Article 20 des statuts de la Société.

8. Divers.

La comparante, ayant revue les points de l'agenda, représentant l'entière du capital social, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de modifier les statuts de la société de sorte à ce que la société puisse émettre les deux classes de parts sociales suivantes:

- les parts sociales ordinaires de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»).
- les parts sociales participatives préférentielles de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»).

L'associé décide que les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront, en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent, droit à:

- un dividende cumulatif préférentiel correspondant au produit de (i) cent dix-sept millions trois cent cinquante-sept mille cent cinquante-six euros et quatre-vingt-sept centimes (EUR 117.357.156,87) en tenant compte d'une possible réduction ou augmentation de ce montant, sur la base d'un dollar pour un dollar, par un montant correspondant à la somme de toute indemnité ou tout autre ajustement faits en conformité avec l'accord supplémentaire conclu en relation avec la fusion de la Société (la "Préférence de Liquidation") et (ii) d'un taux correspondant au taux d'intérêt payé par la Société et ses filiales pour les créances garanties lors d'emprunts d'argent ou lors du refinancement de telles créances pendant la période applicable (ce taux d'intérêt sera calculé trimestriellement sur la base d'une moyenne pondérée) (les "Dividendes Préférentiels"); et

- un boni de liquidation préférentiel équivalent à la somme correspondante à la Préférence de Liquidation ajoutée aux Dividendes Préférentiels à la date de cette distribution, moins toute somme distribuée comme Dividendes Préférentiels aux détenteurs de Parts Sociales de Classe B, en tenant compte d'une possible réduction ou augmentation de ce montant, sur la base d'un dollar pour un dollar, par un montant correspondant à la somme de toute indemnité ou tout autre ajustement faits en conformité avec l'accord supplémentaire conclu en relation avec la fusion de la Société.

L'associé décide en outre que l'excès est ensuite distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A et aux détenteurs de Parts Sociales de Classe B en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Deuxième résolution

L'associé décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-quatre millions deux cent vingt mille sept cent cinquante-quatre euros (EUR 64.220.754.-) pour amener le capital social de cent soixante-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-un euros (EUR 178.281.-) à soixante-quatre millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille trente-cinq euros (EUR 64.399.035.-) par l'émission de soixante-quatre millions deux cent vingt mille sept cent cinquante-quatre (64.220.754) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, par la conversion de soixante millions quatre cent cinquante et un mille sept cent vingt (60.451.720) obligations convertibles, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, et d'un montant de trois millions sept cent soixante-neuf mille trente-quatre euros (EUR 3.769.034.-) correspondant aux intérêts accumulés et impayés à cette date par rapport à ces instruments, en conformité avec les résolutions circulaires adoptées par le conseil de gérance de la société le 28 septembre, 2010.

Les soixante-quatre millions deux cent vingt mille sept cent cinquante-quatre (64.220.754) nouvelles parts sociales ont été souscrites par l'Associé.

Les soixante-quatre millions deux cent vingt mille sept cent cinquante-quatre (64.220.754) nouvelles parts sociales ont été intégralement libérées par l'associé. La totalité de la contribution de soixante-quatre millions deux cent vingt mille sept cent cinquante-quatre euros (EUR 64.220.754.-) est entièrement allouée au capital social de la Société.

Troisième résolution

L'associé décide de convertir les soixante-quatre millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille trente-cinq (64.399.035) parts sociales existante ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, émises par la société et enregistrées au

nom de l'Associé, en six milliards quatre cent trente-neuf millions neuf cent trois mille cinq cent (6.439.903.500) Parts Sociales de classe B, ayant une valeur nominale d'un centième d'euro (EUR 0,01) chacune. Toutes les parts sociales émises ont été souscrites par l'Associé.

Quatrième résolution

L'associé décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze millions neuf cent quarante-et-un mille cinq cent quatre-vingt-deux euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 12.941.582,91) pour amener le capital social actuel de soixante-quatre millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille trente-cinq euros (EUR 64.399.035,-) à soixante-dix-sept millions trois cent quarante mille six cent dix-sept euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 77.340.617,91) par l'émission d'un milliard deux cent quatre-vingt-quatorze millions cent cinquante-huit mille deux cent quatre-vingt-onze (1.294.158.291) Nouvelles Parts Sociales de Classe B, ayant une valeur nominale d'un centième d'euro (EUR 0.01) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites par l'Associé au prix de douze millions neuf cent quarante-et-un mille cinq cent quatre-vingt-deux euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 12.941.582,91).

Les parts sociales souscrites par l'associé ont été entièrement libérées par (i) un apport en nature consistant de onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de lapetos Holding GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) constituée et régie par les lois d'Allemagne, ayant son siège sociale à Peter Schuster-Weg 39, 85716 Unterschleißheim, Allemagne, enregistrée auprès du registre des sociétés du Tribunal Local de Munich sous HRB 184219 («lapetos»), représentant 45% de la totalité des parts sociales émises de lapetos (les «Parts Sociales lapetos»), (ii) un apport en nature consistant d'une dette de neuf millions huit cent seize mille sept cent vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf centimes (EUR 9.816.724,79) due par lapetos à l'associé (la «Note»), et (iii) un apport en numéraire de trois millions cent treize mille six cent huit euros et douze centimes (EUR 3.113.608,12) (ensemble avec les Parts Sociales lapetos et la Note, l'«Apport»).

La preuve de l'existence et de la valeur des apports mentionnés ci-dessus a été apportée au notaire soussigné.

La valeur net totale de l'Apport est estimée à douze millions neuf cent quarante-et-un mille cinq cent quatre-vingt-deux euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 12.941.582,91) comme certifié par un certificat d'évaluation signé par au moins deux gérants de classe A et un gérant de classe B de la Société. L'apport totale de douze millions neuf cent quarante et un mille cinq cent quatre-vingt-deux euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 12.941.582,91) est entièrement allouée au capital social de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé décide de modifier l'article 8 des Statuts de la Société.

Article 8 aura par conséquent la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à soixante-dix-sept millions trois cent quarante mille six cent dix-sept euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 77.340.617,91), représenté par sept milliards sept cent trente-quatre millions soixante et un mille sept cent quatre-vingt-onze (7.734.061.791) parts sociales participatives préférentielles de classe B ayant chacune une valeur nominale d'un centième d'euro (EUR 0,01) (les «Parts Sociales de Classe B»). La Société peut, en conformité avec ces statuts et la loi, émettre des parts sociales ordinaires de classe A ayant chacune une valeur nominale de un centième d'euro (EUR 0,01) (les «Parts Sociales de Classe A»), auxquelles seront attaché les droits tel que décrits par ces articles.

Toute référence faite ci-après dans les présentes aux «parts sociales» devra être interprétée comme désignant les Parts Sociales de Classe A et/ou de Parts Sociales de Classe B, selon le contexte et selon le cas. La même procédure s'applique à toute référence faite ci-après aux «associés» de la société.

Sixième Résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé décide de modifier l'article 19 des Statuts de la Société.

Article 19 aura par conséquent la teneur suivante:

« **Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Après allocation à la réserve légale comme décrit dans les paragraphes précédents, le solde est à la libre disposition des associés, à condition cependant, qu'aucun dividende ne soit distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A avant que les détenteurs de Parts Sociales de Classe B (en proportion du nombre de Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent) un dividende cumulatif préférentiel correspondant au produit de (i) cent dix-sept million trois cent cinquante-sept mille cent cinquante-six euros et quatre-vingt-sept centimes (117.357.156,87) en tenant compte d'une possible réduction ou augmentation de ce montant, sur la base d'un dollar pour un dollar, par un montant correspondant à la somme de toute indemnité ou tout autre ajustement faits en conformité avec l'accord supplémentaire conclu en relation

avec la fusion de la Société (la "Préférence de Liquidation") et (ii) d'un taux correspondant au taux d'intérêt payé par la Société et ses filiales pour les créances garanties lors d'emprunts d'argent ou lors du refinancement de telles créances pendant la période applicable (ce taux d'intérêt sera calculé trimestriellement sur la base d'une moyenne pondérée) (les "Dividendes Préférentiels"). L'excès est ensuite distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A et aux détenteurs de Parts Sociales de Classe B en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent. Les associés peuvent décider de payer conformément aux règles précitées des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.»

Septième Résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé décide de modifier l'article 20 des Statuts de la Société.

Article 20 aura par conséquent la teneur suivante:

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après le remboursement et/ou le provisionnement de toute les dettes de la Société, les actifs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital social de la Société, à condition cependant qu'aucun boni de liquidation ne soit distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A avant que les détenteurs de Parts Sociales de Classe B n'aient reçu un boni de liquidation préférentiel équivalent à la somme correspondante à la Préférence de Liquidation ajoutée aux Dividendes Préférentiels à la date de cette distribution, moins toute somme distribuée comme Dividendes Préférentiels aux détenteurs de Parts Sociales de Classe B, en tenant compte d'une possible réduction ou augmentation de ce montant, sur la base d'un dollar pour un dollar, par un montant correspondant à la somme de toute indemnité ou tout autre ajustement faits en conformité avec l'accord supplémentaire conclu en relation avec la fusion de la Société.

Dans le cas d'une fusion de la Société comme société absorbée ayant pour effet la liquidation de la Société, les règles de distribution du boni de liquidation comme décrites dans le paragraphe ci-dessus sont à appliquer dans les limites applicables et conformément aux lois.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date à la date susmentionnée.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom et demeure, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. OLLIGES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13403. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010148701/365.

(100170496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

TV Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.127.

In the year two thousand and ten, on the third day of November.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"TeamViewer Holdings Ltd.", a limited company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O., BOX 3140, Road Town, Tortola, VG 110, the British Virgin Islands, registered with the Companies Registry of the British Virgin Islands under number 1541031,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of proxy, given in New York, New York on November 1, 2010.

The said proxy, initialed “ne varietur” by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member (the “Member”) of “TV Holding S.à r.l.” (formerly “Crystal Indigo S.à r.l.”), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of seventy-seven million three hundred forty thousand six hundred seventeen euro and ninety-one eurocents (EUR 77,340,617.91) and its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L- 2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register, under Section B 147.127, incorporated following a notarial deed on June 10, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on August 5, 2009 under number 1507. The articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the date hereof, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Absorbing Company”).

The appearing party representing the whole share capital of the Company then reviewed the following agenda:

Agenda

1. Acknowledgment of the written reports, the joint cross-border merger plan, the resolutions of the shareholders of the Absorbed Company and the interim balance sheets.
2. Approval of the waiver of the review of the merger plan and the report concerning the merger plan.
3. Approval of the merger between the Absorbing Company and the Absorbed Company.
4. Acknowledgement and approval of the issuance of new shares by the Absorbing Company and the share capital increase of the Absorbing Company.
5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of incorporation of the Absorbing Company.
6. Acknowledgment by the Absorbing Company of the time of effectiveness of the merger upon publication of the resolutions of the Absorbing Company approving the merger.

The appearing party, representing the entire share capital of the Absorbing Company and having waived any notification requirements, requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Member acknowledges having full knowledge of:

- the written report dated September 28, 2010, as prepared by the board of managers of the Absorbing Company, explaining and legally and economically justifying the proposed cross-border merger between the Absorbing Company and GFI Acquisition Company Ltd., a limited company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having a share capital of one million United States Dollars (US\$1,000,000) and its registered office at Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, British Virgin Islands VG1110, registered with the Registrar of Corporate Affairs (the “Absorbed Company”);
- the written report explaining and legally and economically justifying the proposed merger, as prepared by the board of directors of the Absorbed Company and dated September 28, 2010;
- the joint cross-border merger plan (the “Merger Plan”), initially retained and approved by the board of managers of the Absorbing Company on September 28, 2010 and the board of directors of the Absorbed Company on September 28, 2010;
- the resolutions of the shareholders of the Absorbed Company, inter alia, approving unanimously the merger of the Absorbed Company with the Absorbing Company;
- the interim balance sheet as of July 31, 2010, the annual accounts and the management reports of the last 3 financial years of the Absorbed Company; and
- the interim balance sheet as of July 31, 2010, the annual accounts and the management report of the last financial year which ended on 31 December 2009 of the Absorbing Company.

Second resolution

The Member resolves to waive the review of the Merger Plan by an independent expert and the report of such expert in accordance with article 266 (5) of the law on commercial companies as of 10 August 1915, as amended. The Member further acknowledges the waiver of the review of the Merger Plan by an independent expert and the report of such expert by the shareholders of the Absorbed Company.

Third resolution

The Member, in its capacity as sole shareholder of the Absorbing Company decides to approve the merger between the Absorbing Company and the Absorbed Company in accordance with the provisions of the Merger Plan as well as the valuation of the assets and liabilities transferred and the consideration.

Fourth resolution

The Member acknowledges and approves that, in exchange for the contribution of the assets and liabilities of the Absorbed Company, the Absorbing Company issues new shares to the shareholders of the Absorbed Company in accordance with the exchange ratio as determined in the Merger Plan.

Consequently, the Member resolves to increase the share capital of the Absorbing Company by an amount of thirty-three million two hundred thirty-eight thousand one hundred eighty-seven euro and sixty-six eurocents (EUR 33,238,187.66) so as to raise it from its current amount of seventy-seven million three hundred forty thousand six hundred seventeen euro and ninety-one eurocents (EUR 77,340,617.91) up to one hundred ten million five hundred seventy-eight thousand eight hundred five euro and fifty-seven eurocents (EUR 110,578,805.57) through the issue of (i) three billion three hundred seventeen million three hundred sixty-four thousand one hundred sixty-seven (3,317,364,167) new class A common shares, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each and (ii) six million four hundred fifty-four thousand five hundred ninety-nine (6,454,599) new class B preferred participating shares, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each (the “New Shares”).

Three billion three hundred seventeen million three hundred sixtyfour thousand one hundred sixty-seven (3,317,364,167) class A common shares are subscribed and allocated to GFI Software Holdings Ltd., a limited company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Romasco Place, Wickhams Cay 1, PO Box 3140, Road Town, Tortola, British Virgin Islands VG1110, registered with the Registrar of Corporate Affairs under number 1604255 in its capacity as shareholder of the Absorbed Company. The Member and GFI Software Holdings Ltd. acknowledge and confirm that they were the only shareholders of the Absorbed Company on the date hereof.

Six million four hundred fifty-four thousand five hundred ninety-nine (6,454,599) class B preferred participating shares are subscribed and allocated to the Member in its capacity as shareholder of the Absorbed Company.

Upon the above-mentioned issue of the New Shares, all of the shares of the Absorbed Company are hereby cancelled and the Absorbed Company shall automatically be dissolved without liquidation.

From an accounting perspective, the operations of the Absorbed Company shall be considered having been accomplished for the Absorbing Company as from the date of publication of the present resolutions in the Luxembourg official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Then the following person joins the general meeting of the members and resolve together with the Member on the subsequent items of the agenda:

GFI Software Holdings Ltd., aforementioned,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, New York, on November 1, 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fifth resolution

As a consequence of the above-mentioned issue of shares, the general meeting of members resolves to amend the first paragraph of article 8 of the articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s capital is set at one hundred ten million five hundred seventy-eight thousand eight hundred five euro and fifty-seven eurocents (EUR 110,578,805.57), represented by three billion three hundred seventeen million three hundred sixty-four thousand one hundred sixty-seven (3,317,364,167) Class A common shares having a par value of a hundredth of a euro (EUR 0.01) each (the “Class A Shares”) and seven billion seven hundred forty million five hundred sixteen thousand three hundred ninety (7,740,516,390) Class B preferred participating shares having a par value of a hundredth of a euro (EUR 0.01) each (the “Class B Shares”).”

Sixth resolution

Having received proof of the approval by the shareholders of the Absorbed Company, the general meeting of members acknowledges that the merger shall in accordance with article 273ter of the law on commercial companies as of 10 August 1915, as amended become effective upon publication of the present deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Absorbing Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro.

The undersigned notary has verified and hereby confirms having received (i) a certificate acknowledged by the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands attesting to the confirmation that the conditions prerequisite to the merger have been satisfied under the laws of the British Virgin Islands, and (ii) a copy of the minutes of the members’ unanimous written resolutions and the resolutions of the board of directors of the Absorbed Company approving the merger in accordance with the terms of the Merger Plan.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Merger Plan and compliance with all formalities being incumbent upon the Absorbing Company under Luxembourg law.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le troisième jour de novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«TeamViewer Holdings Ltd.», une limited company constituée et régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O., BOX 3140, Road Town, Tortola, VG1110, les Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1541031,

dûment représentée par Monsieur Alexander Olliges, Rechtsanwalt, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, New York le 1^{er} novembre 2010.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, étant l'unique associée («l'Associé») de «TV Holding S.à r.l.» (anciennement «Crystal Indigo S.à r.l.»), une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de soixante-dix-sept millions trois cent quarante mille six cent dix-sept euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 77,340,617.91) ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L- 2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 147.127, constituée suivant acte notarié en date du 10 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 août 2009 sous le numéro 1507. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte reçu par le notaire soussigné du présent acte à la date des présentes, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société Absorbante»).

La comparante, représentant l'entière du capital social, a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Reconnaissance de la connaissance des rapports écrits, du plan de fusion transfrontalière, des résolutions des actionnaires de la Société Absorbée et des comptes intérimaires.
2. Approbation de la renonciation à l'examen du plan de fusion et au rapport concernant le plan de fusion.
3. Approbation de la fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée.
4. Reconnaissance et approbation de l'émission de nouvelles parts sociales par la Société Absorbante et de l'augmentation du capital social de la Société Absorbante.
5. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des Statuts de la Société Absorbante.
6. Reconnaissance par la Société Absorbante du moment d'effectivité de la fusion à la date de publication des résolutions de la Société Absorbante approuvant la fusion.

La comparante, représentant l'entière du capital social de la Société Absorbante et ayant renoncé à toute notification, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé reconnaît avoir pris connaissance:

- du rapport écrit préparé par le conseil de gérance de la société Absorbante, expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique la fusion transfrontalière proposée entre la Société absorbante et GFI Acquisition Company Ltd., une limited company constituée et régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant un capital social d'un million de dollars (USD 1,000,000) et ayant son siège social à Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O., BOX 3140, Road Town, Tortola, VG1110, les Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques (ci-après la «Société Absorbée»);
- du rapport écrit expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique la fusion proposé, préparé par le conseil de gérance de la Société Absorbée et daté du 28 septembre 2010;
- du plan commun de fusion transfrontalière (ci-après le «Plan de Fusion»), initialement retenu et approuvé par le conseil de gérance de la Société Absorbante le 28 septembre 2010 et le conseil d'administration de la Société Absorbée le 28 septembre 2010;
- des résolutions des associés de la Société Absorbée, inter alia, approuvant unanimement la fusion de la Société Absorbée avec la Société Absorbante;
- des comptes intérimaires au 31 juillet 2010, des comptes annuels et des rapports de gérance des 3 derniers exercices sociaux de la Société Absorbée; et

- des comptes intérimaires du 31 juillet 2010, des comptes annuels et du rapport de gérance du dernier exercice sociale de la Société Absorbante terminant le 31 décembre 2009.

Deuxième Résolution

L'associé décide de renoncer à l'examen du Plan de Fusion par un expert indépendant et au rapport de cet expert conformément à l'article 266 (5) de la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. En outre l'associé prend acte de la renonciation à l'examen du Plan de Fusion par un expert indépendant et au rapport de cet expert par les actionnaires de la Société Absorbé.

Troisième Résolution

L'Associé, en sa capacité d'actionnaire unique de la Société Absorbante, décide d'approuver la fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée conformément aux dispositions du Plan de Fusion et à l'estimation des actifs et passifs transférés et à la contrepartie obtenue.

Quatrième Résolution

L'Associé prend acte et approuve que, en échange de la contribution des actifs et passifs de la Société Absorbé, la Société Absorbante émet de nouvelles parts sociales aux actionnaires de la Société Absorbée en conformité avec le taux d'échange déterminé dans le Plan de Fusion.

En conséquence, l'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société Absorbante d'un montant de trente-trois millions deux cent trente-huit mille cent quatre-vingt-et-un euros et soixante-six centimes (EUR 33.238.181,66) pour amener le capital social actuel de soixante-dix-sept millions trois cent quarante mille six cent dix-sept euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 77.340.617,91) à cent dix millions cinq cent soixante-dix-huit mille huit cent cinq euros et cinquante-sept centimes (EUR 110.578.805,57) par l'émission de trois milliards trois cent dix-sept millions trois cent soixante-quatre mille cent soixante-sept (3.317.364.167) nouvelles parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0.01) chacune et de six millions quatre cent cinquante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (6.454.599) nouvelles parts sociales participatives préférentielles de classe B ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0.01) chacune (ci-après les «Nouvelles Parts Sociales»).

Trois milliards trois cent dix-sept millions trois cent soixante-quatre mille cent soixante dix-sept (3.317.364.167) parts sociales ordinaires de classe A ont été souscrites et alloués à GFI Software Holdings Ltd., une limited company constituée et régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O., BOX 3140, Road Town, Tortola, VG1110, les Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1604255 en sa capacité d'actionnaire de la Société Absorbé. L'Associé et GFI Software Holdings Ltd, reconnaissent et confirment être les seuls actionnaires de la Société Absorbé au jour des présentes.

Six millions quatre cent cinquante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (6.454.599) parts participatives préférentielles sociales de classe B ont été souscrites et alloués à l'Associé en sa capacité d'actionnaire de la Société Absorbée.

Dès l'émission des Nouvelles Parts Sociales mentionnée ci-dessus, toutes les actions de la Société Absorbé sont annulées et la Société Absorbé est automatiquement dissoute sans liquidation.

D'un point de vue comptable, toutes les opérations de la Société Absorbée seront considérées dès le jour de la publication de ces résolutions dans le Mémorial C, Sociétés et Associations comme ayant été effectuées pour et au nom de la Société Absorbante.

La personne suivante se joint à l'assemblée générale des associés et décide ensemble avec l'Associé sur les points subséquents de l'ordre du jour:

GFI Software Holdings Ltd., susmentionnée,

dûment représentée par Monsieur Alexander Olliges, Rechtsanwalt, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, New York le 1^{er} novembre 2010.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième Résolution

En conséquence de l'émission des Nouvelles Parts Sociales mentionnée ci-dessus, l'assemblée générale des associés décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des Statuts de la Société Absorbante, qui aura par conséquent la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à cent dix millions cinq cent soixante-dix-huit mille huit cent cinq euros et cinquante-sept centimes (EUR 110.578.805,57) représenté par trois milliards trois cent dix-sept millions trois cent soixante-quatre mille cent soixante-sept (3.317.364.167) parts sociales ordinaires de classe A ayant chacune une valeur nominale de un centième d'euro (EUR 0.01) (les "Parts Sociales de Classe A") et sept milliards sept cent quarante millions cinq cent seize mille trois cent quatre-vingt-dix (7.740.516.390) parts sociales participatives préférentielles de classe B ayant chacune une valeur nominale d'un centième d'euro (EUR 0.01) (les "Parts Sociales de Classe B").»

Sixième Résolution

Ayant reçu la preuve de l'approbation par les actionnaires de la Société Absorbée, la Société Absorbante reconnaît que la fusion prendra effet conformément à l'article 273ter de la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à la date de publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société Absorbante et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille euros.

Le notaire soussigné a vérifié et confirme par les présentes ayant reçu (i) une certification contresignée par le Registre (Registry of Corporate Affairs) des Iles Vierges Britannique attestant confirmant que toutes les conditions préalables à la fusion requises sous les lois des Iles Vierges Britannique ont été satisfaites et (ii) une copie du procès-verbal des résolutions circulaires des actionnaires et du procès-verbal des résolutions du conseil d'administration de la Société Absorbée approuvant la fusion conformément aux dispositions du Plan de Fusion.

Le notaire soussigné certifie par la présente l'existence et la légalité du projet de fusion et la conformité avec toutes les formalités incombant à la Société Absorbante sous la loi Luxembourgeoise.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: A. OLLIGES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13406. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010149219/257.

(100170987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Celfloor, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 4.544.

Plettenberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1451 Luxembourg, 15, rue Théodore Eberhardt.

R.C.S. Luxembourg B 153.311.

In the year two thousand and ten, on the eleventh of November,

before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Celfloor S.A., a société anonyme having its registered office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 4 544, incorporated pursuant to a notarial deed dated 8 December 1949, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 4 dated 21 January 1950, acting as the absorbing company (hereinafter referred to as the "Absorbing Company"). The articles of incorporation of the Absorbing Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 8 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2867 dated 11 December 2007;

and

Plettenberg S.A., a société anonyme having its registered office at 15, rue Théodore Eberhardt, L-1451 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number 153 311, incorporated under the name of Bello S.A. pursuant to a deed of the undersigned notary dated 7 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1477 dated 19 July 2010, as the absorbed company (hereinafter referred to as the "Absorbed Company"). The articles of incorporation of the Absorbed Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 21 May 2010, published in the Mémorial Q Recueil des Sociétés et Associations number 1501 dated 22 July 2010.

The Absorbing Company and the Absorbed Company are hereinafter collectively referred to as the "Merging Companies".

The Merging Companies are represented by Mr Franck Deconinck, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of the Merging Companies, by virtue of powers granted to him pursuant to resolutions of the directors of the aforesaid companies dated 9 and 10 November 2010.

Excerpts of the resolutions of the said directors meetings will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as stated above, have required the undersigned notary to record the following:

MERGER PROJECT

1. The Absorbing Company holds all (i.e. thirty-two (32)) shares having a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each of the Absorbed Company and representing the entire (i.e. 100%) share capital and all of the voting rights of the Absorbed Company.

2. Subject to the rights of the shareholders of the Absorbing Company set out in 11) below, the dissolution without liquidation of the Absorbed Company and the cancellation of shares shall become effective and final on 22 December 2010, i.e. more than one month after the publication of this merger project in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Effective Date") and will lead simultaneously to the effects set out in article 274 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the "Law").

3. The Absorbing Company proposes to absorb on the Effective Date the Absorbed Company by way of transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company, pursuant to the provisions of articles 278 and following of the Law.

4. A merger project has been signed in front of the undersigned notary on 4 November 2010 according to which the Absorbed Company should absorb, with effective date on 16 December 2010 and by way of transfer of all assets and liabilities, Dreambay S.A., a société anonyme having its registered office at 15, rue Théodore Eberhardt, L-1451 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register.

5. As from the Effective Date, all operations and transactions of the Absorbed Company are considered for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company.

6. The Merging Companies neither include any shareholders having special rights, neither any holders of securities other than the shares.

7. As of the Effective Date, all rights and obligations of the Absorbed Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the Absorbing Company. The Absorbing Company will in particular take over debts as own debts and all payment obligations of the Absorbed Company. The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto.

8. The Absorbing Company shall from the Effective Date carry out all agreements and obligations of whatever kind of the Absorbed Company such as these agreements and obligations exist on the Effective Date and in particular carry out all agreements existing, if any, with the creditors of the Absorbed Company and shall be subrogated to all rights and obligations from such agreements.

9. No special rights or advantages have been granted to the directors or experts of the Merging Companies.

10. Shareholders of the Absorbing Company have, within one month from the publication of this merger project in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, access at the registered office of the Absorbing Company to all documents listed in article 267 paragraph (1) of the Law and may obtain copies thereof, free of charge.

11. One or more shareholders of the Absorbing Company holding at least five percent (5%) of the subscribed share capital of the Absorbing Company may within the time period set out in 10) above request the convening of a shareholders' meeting of the Absorbing Company to decide whether to approve the proposed merger.

12. The mandates of the directors of the Absorbed Company will come to an end at the Effective Date and full discharge will be granted to them for the exercise of their mandates at the next annual general meeting of the Absorbing Company.

13. The Absorbing Company shall itself carry out all formalities, including such announcements as are prescribed by law, which are necessary or useful to carry into effect the merger and the transfer and assignment of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company. Insofar as required by law or deemed necessary or useful, appropriate transfer instruments shall be executed by the Merging Companies to effect the transfer of the assets and liabilities transferred by the Absorbed Company to the Absorbing Company.

14. The issued share capital of the Absorbing Company will not be amended as a consequence of the merger.

15. The expenses, costs, fees and charges resulting from the merger shall be borne by the Absorbing Company.

16. The books and records of the Absorbed Company will be held at the registered office of the Absorbing Company for the period legally prescribed.

17. As a result of the merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all their respective issued shares shall be cancelled.

The undersigned notary certifies the accuracy of this merger proposal in accordance with the provisions of Article 271(2) of the Law.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the representative of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same representative and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, the said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le onze novembre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

Celfloor S.A., une société anonyme ayant son siège social à 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 4.544, constituée suivant acte notarié en date du 8 décembre 1949, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 21 janvier 1950, numéro 4, agissant en tant que société absorbante (dénommée ci-après la "Société Absorbante"). Les statuts de la Société Absorbante ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 8 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 décembre 2007, numéro 2867;

et

Plettenberg S.A., une société anonyme, ayant son siège social à 15, rue Théodore Eberhardt, L-1451 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.311, constituée sous le nom de Bello S.A. suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 juillet 2010, numéro 1477, agissant en tant que société absorbée (dénommée ci-après la "Société Absorbée"). Les statuts de la Société Absorbée ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 juillet 2010, numéro 1501.

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ci-après collectivement dénommées les "Sociétés Fusionnantes".

Les Sociétés Fusionnantes sont représentées par Monsieur Franck Deconinck, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire spécial au nom et pour compte des conseils d'administration desdites sociétés, en vertu de pouvoirs qui lui ont été conférés par les administrateurs des sociétés susnommées en date des 9 et 10 novembre 2010.

Des extraits des résolutions des administrateurs resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

PROJET DE FUSION

1. La Société Absorbante détient l'intégralité (i.e. trente-deux (32)) actions de la Société Absorbée, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, représentant l'intégralité (Le. 100%) du capital social et tous les droits de vote de la Société Absorbée.

2. Sous réserve des droits des actionnaires de la Société Absorbante tels que décrits sous le point 11) ci-dessous, la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée et l'annulation des actions deviendront effectives et définitives le 22 décembre 2010, c. à d. plus d'un mois après la publication de ce projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Date d'Effet") et conduira simultanément aux effets tels que prévus à l'article 274 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

3. La Société Absorbante a l'intention d'absorber à la Date d'Effet la Société Absorbée par voie de transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante, conformément aux dispositions des articles 278 et suivants de la Loi.

4. Un projet de fusion a été signé en date du 4 novembre 2010 par-devant le notaire soussigné selon lequel la Société Absorbée devrait absorber avec effet au 16 décembre 2010 par voie de transfert de tous les actifs et passifs la société Dreambay S.A., une société anonyme ayant son siège social à 15, rue Théodore Eberhardt, L-1451 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

5. A compter de la Date d'Effet, toutes les opérations et les transactions de la Société Absorbée sont considérées d'un point de vue comptable comme exécutées pour le compte de la Société Absorbante.

6. Les Sociétés Fusionnantes ne comptent ni actionnaires ayant des droits spécifiques, ni détenteurs de titres autres que les actions.

7. A compter de la Date d'Effet, tous les droits et obligations de la Société Absorbée vis-à-vis de tiers seront pris en charge par la Société Absorbante. La Société Absorbante prendra en charge les créances comme des créances propres et toutes les obligations de paiement de la Société Absorbée. Les droits et créances inclus dans les actifs de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec l'intégralité des titres soit in rem soit personnels qui y sont joints.

8. La Société Absorbante exécutera à compter de la Date d'Effet tous les contrats et obligations, de quelle que nature qu'ils soient, de la Société Absorbée tels que ces contrats et obligations existent à la Date d'Effet et exécutera notamment tous les contrats existants, le cas échéant, avec les créanciers de la Société Absorbée et sera subrogée à tous les droits et obligations provenant de ces contrats.

9. Aucun droit ou avantage particulier n'a été attribué aux administrateurs ou aux réviseurs des Sociétés Fusionnantes.

10. Les actionnaires de la Société Absorbante ont durant un mois, à compter de la publication de ce projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, accès au siège social de la Société Absorbée à tous les documents énumérés à l'article 267, alinéa (1) de la Loi et peuvent en obtenir des copies, sans frais.

11. Un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante détenant au moins cinq pour cent (5 %) du capital social souscrit de la Société Absorbante peut/peuvent, pendant le délai indiqué sous le point 10) ci-dessus, demander la convocation d'une assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

12. Le mandat des administrateurs de la Société Absorbée prendra fin à la Date d'Effet et entière décharge leur sera accordée pour l'exercice de leur mandat lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société Absorbante.

13. La Société Absorbante devra elle-même accomplir toutes les formalités, y compris les publications telles que prévues par la loi, qui sont nécessaires ou utiles à l'entrée en vigueur de la fusion et au transfert et à la cession des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante. Dans la mesure où la loi le requiert, ou lorsque c'est jugé nécessaire ou utile, les documents adéquats du transfert seront exécutés par les Sociétés Fusionnantes afin de réaliser le transfert des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

14. Le capital social émis de la Société Absorbante ne sera pas modifié comme conséquence de la fusion.

15. Les dépenses, coûts, frais et charges résultant de la fusion sont à la charge de la Société Absorbante.

16. Les livres et registres de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante pendant la période prescrite par la loi.

17. Suite à la fusion, la Société Absorbée cessera d'exister de plein droit et ses actions émises seront annulées.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente que sur demande du représentant des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même représentant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. DECONINCK et J. BADEN.

Référence de publication: 2010152003/177.

(100174832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Mondi, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 612.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 98.996.

Mondi Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.590.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 109.762.

—
In the year two thousand ten, on the eleventh day of November.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) **Mondi**, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg trade register B 98 996 and having a share capital of six hundred and twelve thousand five hundred euro (EUR 612,500), incorporated pursuant a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on February 9, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 327 on March 23 2004, whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to deed of the notary Martine Schaeffer, residing in Luxembourg, on February 1, 2008, published in the Mémorial under number 1579 on June 26, 2008.

here represented by Mrs. Annick Braquet, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, acting as the representative of the board of managers of **Mondi S.à r.l.** (the "Board of Managers 1"), pursuant to a resolution taken at the meeting of the Board of Managers 1 held in Luxembourg on 8 November 2010 (the "Minutes of the Meeting of the Board of Managers 1").

2) **Mondi Investments**, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg trade register B 109 762 and having a share capital of forty million five hundred and ninety thousand euro (EUR 40,590,000), incorporated pursuant a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on July 27, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 1319 on December 3, 2005, whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to deed of the notary Martine Schaeffer, residing in Luxembourg, on February 1, 2008, published in the Mémorial under number 1257 on May 23, 2008.

here represented by Mrs. Annick Braquet, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, acting as the representative of the board of managers of **Mondi Investments S.à r.l.** (the "Board of Managers 2"), pursuant to a resolution taken at the meeting of the Board of Managers 1 held in Luxembourg on 8 November 2010 (the "Minutes of the Meeting of the Board of Managers 2").

The Minutes of the Meeting of the Board of Managers 1, the Minutes of the Board of Managers 2 are hereinafter collectively referred as the "Minutes".

The Minutes, initialled ne variatur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have required the undersigned notary to record the following:

MERGER PROJECT

1. Merging parties.

- **Mondi**, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg trade register B 98 996 and having a share capital of six hundred and twelve thousand five hundred euro (EUR 612,500), as absorbing company (hereinafter referred to as "Absorbing Company"),

- **Mondi Investments**, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg trade register B 109 762 and having a share capital of forty million five hundred and ninety thousand euro (EUR 40,590,000), as absorbed company (hereinafter referred to as "Absorbed Company"),

The Absorbing company and the Absorbed company are collectively referred to as "Merging Companies".

2. The Absorbing Company holds eight hundred and eleven thousand eight hundred (811,800) shares of the Absorbed Company, representing the entire share capital and all of the voting rights of the Absorbed Company.

3. The Absorbing Company proposes to absorb the Absorbed Company by way of transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company, pursuant to provisions of articles 278 to 280 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") (the "Merger").

4. The assets and liabilities of the Absorbed Company can be described as follow as at November 1, 2010:

ASSETS

- shares held in Mondi Graphic Paper Holding UK Ltd for EUR 79,478,296
- shares held in Mondi Finance UK Ltd for EUR 1
- shares held in Mondi Technology Investments S.A. for EUR 13,586
- shares held in EAG Europapier AG for EUR 5,367,000
- shares held in Mondi Sales and Marketing GmbH for EUR 31,887
- advance paid on the 2010 net wealth tax for EUR 25
- prepaid expenses account for EUR 6,374
- cash at bank for EUR 16,565

LIABILITES

- provisions for 2010 net wealth tax for EUR 25
- accruals for audit fees for EUR 5,347
- accruals for tax fees for EUR 5,779
- accruals for director fees for EUR 1,440
- accruals for withholding tax on director fees for EUR 360
- an inter-company debt to Mondi Services S.à r.l. for EUR 56,355

5. The Merger is based on the interim accounts as of 1 November 2010 of each of the Merging Companies.

6. As from November 1, 2010, all operations and transactions of the Absorbed Company are considered for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company.

7. As of the Effective Date (as defined below), all rights and obligations of the Absorbed Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the Absorbing Company. The Absorbing Company will in particular take over all debts and all payment obligations of the Absorbed Company. The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto.

8. The Absorbing Company shall from the Effective Date (as defined below) carry out all agreements and obligations of whatever kind of the Absorbed Company such as these agreements and obligations exist on the Effective Date (as defined below) and in particular carry out all agreements existing, if any, with the creditors of the Absorbed Company and shall be subrogated to all rights and obligations from such agreements.

9. No Special rights or advantages have been granted to the managers of the Merging Companies.

10. No particular right is granted to the shareholders by the Absorbing Company.

11. The Sole Shareholder of the Absorbing Company has, within one month from the publication of this merger project in the Memorial, access at the registered office of the Absorbing Company to all documents listed in article 267 paragraph (1) a), b) and c) of the Law and may obtain copies thereof, free of charge.

12. One or more shareholders of the Absorbing Company holding at least 5% of the subscribed share capital of the Absorbing Company may within the time period set out in paragraph 11) above request the convening of a shareholders' meeting of the Absorbing Company to decide whether to approve the proposed merger.

13. Full and total discharge is granted to the managers of the Absorbed Company for the exercise of their mandate.

14. Subject to the rights of the sole shareholder of the Absorbing Company set out in paragraph 12) above, the dissolution of the Absorbed Company shall become effective and final one month after the publication of this merger project in the Mémorial (the "Effective Date") and will lead simultaneously to the effects set out in article 274 of the law.

15. The Absorbing Company shall itself carry out all formalities, including such announcements as are prescribed by law, which are necessary or useful to carry into effect the Merger and the transfer and assignment of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company. Insofar as required by law or deemed necessary or useful, appropriate transfer instruments shall be executed by the Merging Companies to effect the transfer of the assets and liabilities transferred by the Absorbed Company to the Absorbing Company.

16. The books and records of the Absorbed Company will be held at the registered office of the Absorbing Company for the period legally prescribed.

17. As a result of the merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its issued shares shall be cancelled.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing persons, all known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le onzième jour du mois de novembre.

Par-devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) **Mondi**, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7a, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.996 ayant un capital social de six cent douze mille cinq cents euros (EUR 612,500), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 9 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 327 le 23 mars 2004 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, publié au Mémorial sous le numéro 1579 le 26 juin 2008.

ici représentée par Mme Annick Braquet, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du conseil de gérance de **Mondi S.à r.l.** (le "Conseil de Gérance 1"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré lors de la réunion du Conseil de Gérance 1 tenue le 8 novembre 2010 à Luxembourg (le "Procès-Verbal du Conseil de Gérance 1"); et

2) **Mondi Investments**, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7a, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109 762 ayant un capital social de quarante million cinq cent quatre vingt dix mille euros (EUR 40.590.000), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 27 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 1319 le 3 décembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, publié au Mémorial sous le numéro 1257 le 23 mai 2008,

ici représentée par Mme Annick Braquet, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du conseil de gérance de **Mondi Investments S.à r.l.** (le "Conseil de Gérance 2"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré lors de la réunion du Conseil de Gérance 2 tenue le 8 novembre 2010 à Luxembourg (le "Procès-Verbal du Conseil de Gérance 2").

Le Procès-Verbal du Conseil de Gérance 1 et le Procès-Verbal du Conseil de Gérance 2 sont collectivement ci-après dénommés les "Procès-Verbaux".

Lesdits Procès-verbaux paraphés ne varientur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

PROJET DE FUSION

1. Parties à la fusion:

- **Mondi**, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7a, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98 996 ayant un capital social de six cent douze mille cinq cents euros (EUR 612.500), en tant que société absorbante (la "Société Absorbante"); et

- **Mondi Investments**, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7a, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109 762 ayant un capital social de quarante million cinq cent quatre vingt dix mille euros (EUR 40.590.000), en tant que société absorbée (la "Société Absorbée")

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont collectivement dénommées les "Sociétés Fusionnantes".

2. La Société Absorbante détient huit cent onze mille huit cents (811.800) parts sociales dans la Société Absorbée, représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée.

3. La Société Absorbante propose d'absorber la Société Absorbée par voie de transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante, suivant les dispositions des articles 278 à 280 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") (la "Fusion").

4. Les actifs et passifs de la société Absorbée peuvent être décrit comme suit au 1^{er} novembre 2010:

ACTIFS

- actions détenues dans Mondi Graphic Paper Holding UK Ltd pour EUR 79.478.296
- actions détenues dans Mondi Finance UK Ltd pour EUR 1
- actions détenues dans Mondi Technology Investments S.A. pour EUR 13.586
- actions détenues dans EAG Europapier AG pour EUR 5.367.000
- actions détenues dans Mondi Sales and Marketing GmbH pour EUR 31.887
- avance versée pour l'impôt sur la fortune 2010 pour EUR 25
- charges constatées d'avance pour EUR 6.374
- comptes de régularisation pour EUR 16.565

PASSIFS

- provisions pour l'impôt sur la fortune 2010 pour EUR 25
- provisions pour frais d'audit pour EUR 5.347
- provisions pour frais fiscaux pour EUR 5.779
- provisions pour tantièmes de EUR 1.440
- provisions pour la retenue à la source sur tantièmes pour EUR 360
- Une dette intra-entreprises envers Mondi Services S.à r.l. pour EUR 56.355

5. La Fusion est basée sur les comptes intermédiaires au 1^{er} novembre 2010 de chacune des Sociétés Fusionnantes.

6. A partir du 1^{er} Novembre 2010, toutes les opérations et transactions de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptables comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

7. A partir de la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous), tous les droits et obligations de la Société Absorbée vis-à-vis des tiers seront pris en charge par la Société Absorbante. La Société Absorbante assumera en particulier toutes les dettes et toutes les obligations de paiement de la Société Absorbée. Les droits et créances de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec l'intégralité des sûretés, soit in rem soit personnelles, y attachées.

8. La Société Absorbante exécutera à partir de la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous) tous les contrats et obligations, de quelle que nature qu'ils soient, de la Société Absorbée tels que ces contrats et obligations existent à la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous) et exécutera en particulier tous les contrats existant avec les créanciers de la Société Absorbée et sera subrogée à tous les droits et obligations provenant de ces contrats.

9. Aucun droit ou avantage particulier n'a été attribué aux gérants des Sociétés Fusionnantes.

10. Aucun droit particulier n'est accordé aux actionnaires par la Société Absorbante.

11. L'associé unique de la Société Absorbante a le droit, pendant un mois à compter de la publication de ce projet de fusion au Mémorial, de prendre connaissance au siège social de la Société Absorbante de tous les documents énumérés à l'article 267, alinéa (1) a), b) et c) de la Loi et peut en obtenir copie intégrale, sans frais.

12. Un ou plusieurs associés de la Société Absorbante disposant au mois de 5% du capital souscrit de la Société Absorbante a/ont le droit, pendant le délai indiqué sous le point 11) ci-dessus, de requérir la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

13. Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société Absorbée pour l'exercice de leur mandat.

14. Sous réserve des droits de l'associé unique de la Société Absorbante tels que décrits sous le point 12) ci-dessus, la dissolution de la Société Absorbée deviendra effective et définitive un mois après la publication de ce projet de fusion dans le Mémorial (la "Date de Réalisation") et conduira simultanément aux effets tels que prévus par l'article 274 de la Loi.

15. La Société Absorbante devra elle-même accomplir toutes les formalités, y compris les publications telles que prévues par la loi, qui sont nécessaires ou utiles à l'entrée en vigueur de la fusion et au transfert et cession des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante. Dans la mesure où la loi le prévoit, ou lorsque jugé nécessaire ou utile, des actes de transfert appropriés seront exécutés par les Sociétés Fusionnantes afin de réaliser la transmission des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

16. Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante pendant la période prescrite par la loi.

17. Par effet de la fusion, la Société Absorbée cessera d'exister de plein droit et ses parts sociales émises seront annulées.

Le notaire soussigné déclare attester de l'existence et de la légalité du projet de fusion et de tous actes, documents et formalités incombant aux parties à la fusion conformément à la Loi.

Dont acte,

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état de demeure, le mandataire des comparantes a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50049. Reçu douze euros (12,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2010152006/228.

(100174736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Mondi Packaging, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 357.811.300,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.760.

Mondi Packaging Europe, Société Anonyme.

Capital social: EUR 81.550.206,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 58.336.

In the year two thousand ten, on the eleventh day of November.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) Mondi Packaging, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg trade register B 109.760 and having a share capital of three hundred fifty seven million eight hundred eleven thousand three hundred euro (EUR 357,811,300), incorporated pursuant a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on July 27, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 1383 on December 14, 2005, whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to deed of the notary Martine Schaeffer, residing in Luxembourg, on February 1, 2008, published in the Mémorial under number 1579 on June 26, 2008.

here represented by Mrs. Annick Braquet, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, acting as the representative of the board of managers of Mondi Packaging S.à r.l. (the "Board of Managers"), pursuant to a resolution taken at the meeting of the Board of Managers held in Luxembourg on 8 November 2010 (the "Minutes of the Meeting of the Board of Managers").

2) Mondi Packaging Europe, a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg trade register B 58.336 and having a share capital of eighty one million five hundred and fifty thousand two hundred and six euro (EUR 81,550,206), incorporated pursuant a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg on February 21, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 328 on 2007, whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to deed of the notary Martine Schaeffer, residing in Luxembourg, on February 1, 2008, published in the Mémorial under number 1579 on June 26, 2008,

here represented by Mrs. Annick Braquet, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of Mondi Packaging Europe S.A. (the "Board of Directors"), pursuant to a resolution taken at the meeting of the Board of Directors held in Luxembourg on 8 November 2010 (the "Minutes of the Meeting of the Board of Directors").

The Minutes of the Meeting of the Board of Managers, the Minutes of the Board of Directors are hereinafter collectively referred as the "Minutes".

The Minutes, initialled ne variatur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have required the undersigned notary to record the following:

MERGER PROJECT

1. Merging parties.

- Mondi Packaging, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7a, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg trade register B 109 760 and having a share capital of three hundred fifty seven million eight hundred eleven thousand three hundred euro (EUR 357,811,300), as absorbing company (hereinafter referred to as "Absorbing Company"),

- Mondi Packaging Europe, a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7a, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg trade register B 58 336 and having a share capital of eighty one million five hundred and fifty thousand two hundred and six euro (EUR 81,550,206), as absorbed company (hereinafter referred to as "Absorbed Company"),

The Absorbing company and the Absorbed company are collectively referred to as "Merging Companies".

2. The Absorbing Company holds forty million seven hundred seventy five thousand one hundred and three (40,775,103) shares of the Absorbed Company, representing the entire share capital and all of the voting rights of the Absorbed Company.

3. The Absorbing Company proposes to absorb the Absorbed Company by way of transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company, pursuant to provisions of articles 278 to 280 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") (the "Merger").

4. The assets and liabilities of the Absorbed Company can be described as follow as at November 1, 2010.

ASSETS

- shares held in Mondi Packaging France SAS for EUR 0
- shares held in Mondi Packaging UK Holdings Ltd for EUR 0
- shares held in Mondi Packaging Corrugated Services GmbH for EUR 0
- shares held in Mondi Packaging Poland BV for EUR 4,856,800
- advance paid on the 2010 net wealth tax for EUR 62
- prepaid expenses account for EUR 7,281
- cash at bank for EUR 2,698

LIABILITIES

- provisions for 2009 net wealth tax for EUR 62
- provisions for 2010 net wealth tax for EUR 62
- accruals for audit fees for EUR 7,226
- accruals for tax fees for EUR 5,534
- accruals for director fees for EUR 1,440
- accruals for withholding tax on director fees for EUR 360
- an inter-company debt to Mondi Services S.a r.l. for EUR 88,432
- an inter-company debt to Mondi German Investments S.A. for EUR 3,765

5. The Merger is based on the interim accounts as of 1 November 2010 of each of the Merging Companies.

6. As from November 1, 2010, all operations and transactions of the Absorbed Company are considered for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company.

7. As of the Effective Date (as defined below), all rights and obligations of the Absorbed Company vis-a-vis third parties shall be taken over by the Absorbing Company. The Absorbing Company will in particular take over all debts and all payment obligations of the Absorbed Company. The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto.

8. The Absorbing Company shall from the Effective Date (as defined below) carry out all agreements and obligations of whatever kind of the Absorbed Company such as these agreements and obligations exist on the Effective Date (as defined below) and in particular carry out all agreements existing, if any, with the creditors of the Absorbed Company and shall be subrogated to all rights and obligations from such agreements.

9. No Special rights or advantages have been granted to the managers of the Merging Companies.

10. No particular right is granted to the shareholders by the Absorbing Company.

11. The Sole Shareholder of the Absorbing Company has, within one month from the publication of this merger project in the Memorial, access at the registered office of the Absorbing Company to all documents listed in article 267 paragraph (1) a), b) and c) of the Law and may obtain copies thereof, free of charge.

12. One or more shareholders of the Absorbing Company holding at least 5% of the subscribed share capital of the Absorbing Company may within the time period set out in paragraph 8) above request the convening of a shareholders' meeting of the Absorbing Company to decide whether to approve the proposed merger.

13. Full and total discharge is granted to the managers of the Absorbed Company for the exercise of their mandate.

14. Subject to the rights of the sole shareholder of the Absorbing Company set out in paragraph 9) above, the dissolution of the Absorbed Company shall become effective and final one month after the publication of this merger project in the Mémorial (the "Effective Date") and will lead simultaneously to the effects set out in article 274 of the law.

15. The Absorbing Company shall itself carry out all formalities, including such announcements as are prescribed by law, which are necessary or useful to carry into effect the Merger and the transfer and assignment of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company. Insofar as required by law or deemed necessary or useful, appropriate transfer instruments shall be executed by the Merging Companies to effect the transfer of the assets and liabilities transferred by the Absorbed Company to the Absorbing Company.

16. The books and records of the Absorbed Company will be held at the registered office of the Absorbing Company for the period legally prescribed.

17. As a result of the merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its issued shares shall be cancelled.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing persons, all known to the notary by then surnames, names, civil status and residences, the said persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le onzième jour du mois de novembre.

Par-devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Mondi Packaging, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7a, me Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.760 ayant un capital social de trois cent cinquante sept million huit cent onze mille trois cent euros (EUR 357,811,300), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 27 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 1383 le 14 décembre 2005 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, publié au Mémorial sous le numéro 1579 le 26 juin 2008.

ici représentée par Mme Annick Braquet, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du conseil de gérance de Mondi Packaging S.à r.l. (le "Conseil de Gérance"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré lors de la réunion du Conseil de Gérance tenue le 8 novembre 2010 à Luxembourg (le "Procès-Verbal du Conseil de Gérance"); et

2) Mondi Packaging Europe, une société anonyme, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.336 ayant un capital social de quatre vingt un million cinq cent cinquante deux cent six euros (EUR 81.550.206), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 21 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 328 en 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, publié au Mémorial sous le numéro 1579 le 26 juin 2008.

ici représentée par Mme Annick Braquet, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du conseil de gérance de Mondi Investments S.à r.l. (le "Conseil de Direction"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré lors de la réunion du Conseil de Direction tenue le 8 novembre 2010 à Luxembourg (le "Procès-Verbal du Conseil de Direction").

Le Procès-Verbal du Conseil de Gérance et le Procès-Verbal du Conseil de Direction sont collectivement ci-après dénommés les "Procès-Verbaux".

Lesdits procès-verbaux paraphés ne varient par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

PROJET DE FUSION

1. Parties à la fusion:

- Mondi Packaging, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.760 ayant un capital social de trois cent cinquante sept million huit cent onze mille trois cent euros (EUR 357.811.300), en tant que société absorbante (la "Société Absorbante"); et

- Mondi Packaging Europe, une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7a, me Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.336 ayant un capital social de quatre vingt un million cinq cent cinquante deux cent six euros (EUR 81.550.206), en tant que société absorbée (la "Société Absorbée").

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont collectivement dénommées les "Sociétés Fusionnantes".

2. La Société Absorbante détient quarante million sept cent soixante-quinze mille cent trois (40.775.103) parts sociales dans la Société Absorbée, représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée.

3. La Société Absorbante propose d'absorber la Société Absorbée par voie de transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante, suivant les dispositions des articles 278 à 280 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") (la "Fusion").

4. Les actifs et passifs de la société Absorbée peuvent être décrit comme suit au 1^{er} novembre 2010:

ACTIFS

- actions détenues dans Mondi Packaging France SAS pour EUR 0
- actions détenues dans Mondi Packaging UK Holdings Ltd pour EUR 0
- actions détenues dans Mondi Packaging Corrugated Services GmbH pour EUR 0
- actions détenues dans Mondi Packaging Poland BV pour EUR 4,856,800
- avance versée pour l'impôt sur la fortune 2010 pour EUR 62
- charges constatées d'avance pour EUR 7.281
- comptes bancaires pour EUR 2.698

PASSIFS

- provisions pour l'impôt sur la fortune 2009 pour EUR 62
- provisions pour l'impôt sur la fortune 2010 pour EUR 62
- provisions pour frais d'audit pour EUR 7.226
- provisions pour frais fiscaux pour EUR 5.534
- provisions pour tantièmes de EUR 1.440
- provisions pour la retenue à la source sur tantièmes pour EUR 360
- dette intra-entreprises envers Mondi Services S.à r.l. pour EUR 88.432
- dette intra-entreprises envers Mondi German Investments S.A. pour EUR 3.765.

5. La Fusion est basée sur les comptes intermédiaires au 1^{er} novembre 2010 de chacune des Sociétés Fusionnantes.

6. A partir du 1^{er} novembre 2010, toutes les opérations et transactions de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptables comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

7. A partir de la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous), tous les droits et obligations de la Société Absorbée vis-à-vis des tiers seront pris en charge par la Société Absorbante. La Société Absorbante assumera en particulier toutes les dettes et toutes les obligations de paiement de la Société Absorbée. Les droits et créances de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec l'intégralité des sûretés, soit in rem soit personnelles, y attachées.

8. La Société Absorbante exécutera à partir de la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous) tous les contrats et obligations, de quelle que nature qu'ils soient, de la Société Absorbée tels que ces contrats et obligations existent à la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous) et exécutera en particulier tous les contrats existant avec les créanciers de la Société Absorbée et sera subrogée à tous les droits et obligations provenant de ces contrats.

9. Aucun droit ou avantage particulier n'a été attribué aux gérants des Sociétés Fusionnantes.

10. Aucun droit particulier n'est accordé aux actionnaires par la Société Absorbante.

11. L'associé unique de la Société Absorbante a le droit, pendant un mois à compter de la publication de ce projet de fusion au Mémorial, de prendre connaissance au siège social de la Société Absorbante de tous les documents énumérés à l'article 267, alinéa (1) a), b) et c) de la Loi et peut en obtenir copie intégrale, sans frais.

12. Un ou plusieurs associés de la Société Absorbante disposant au mois de 5% du capital souscrit de la Société Absorbante a/ont le droit, pendant le délai indiqué sous le point 11) ci-dessus, de requérir la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

13. Décharge pleine et entière est accordée aux directeurs de la Société Absorbée pour l'exercice de leur mandat.

14. Sous réserve des droits de l'associé unique de la Société Absorbante tels que décrits sous le point 12) ci-dessous, la dissolution de la Société Absorbée deviendra effective et définitive un mois après la publication de ce projet de fusion dans le Mémorial (la "Date de Réalisation") et conduira simultanément aux effets tels que prévus par l'article 274 de la Loi.

15. La Société Absorbante devra elle-même accomplir toutes les formalités, y compris les publications telles que prévues par la loi, qui sont nécessaires ou utiles à l'entrée en vigueur de la fusion et au transfert et cession des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante. Dans la mesure où la loi le prévoit, ou lorsque jugé nécessaire ou utile, des actes de transfert appropriés seront exécutés par les Sociétés Fusionnantes afin de réaliser la transmission des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

16. Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante pendant la période prescrite par la loi.

17. Par effet de la fusion, la Société Absorbée cessera d'exister de plein droit et ses parts sociales émises seront annulées.

Le notaire soussigné déclare attester de l'existante et de la légalité du projet de fusion et de tous actes, documents et formalités incombant aux parties à la fusion conformément à la Loi.

Dont Acte,

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état de demeure, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50047. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2010152007/233.

(100174728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Betsah Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile).

R.C.S. Luxembourg B 156.129.

STATUTS

L'an deux mille dix, le douze octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme BETSAH S.A., avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile), inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 14.649,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Paul LEESCH, commerçant en retraite, demeurant à CH-9113 Degersheim, Wolfensberg,
- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert,

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BETSAH INVEST S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participe à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente et la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Cession d'actions

a) Les cessions d'actions entre actionnaires pourront avoir lieu sous les conditions suivantes:

Si l'un des actionnaires entend céder tout ou partie de ses actions, il devra d'abord les offrir aux autres actionnaires qui disposent d'un droit de préemption proportionnel au nombre des actions qu'ils détiennent dans la société.

Le cédant devra notifier son intention de céder la totalité ou partie de ses actions par lettre recommandée au conseil d'administration de la société, en indiquant le nombre des actions dont la cession est envisagée et le prix demandé déterminé suivant la méthode dite du «Stuttgarter Verfahren».

Le conseil d'administration devra immédiatement en aviser les autres actionnaires par lettre recommandée.

Le droit de préemption des actionnaires restants devra être exercé endéans les trois mois à partir de la date de la notification par le cédant au conseil d'administration de son intention de vendre, l'exercice du droit de préemption valant acceptation de principe de l'offre de vente sous réserve d'un accord sur le prix des actions offertes en vente.

A défaut d'accord sur le calcul du prix selon la méthode du «Stuttgarter Verfahren», endéans les six mois à partir de la date de l'exercice par les cessionnaires de leur droit de préemption, le prix sera déterminé par arbitrage sans appel, tel que l'arbitrage est organisé par le nouveau code de procédure civile.

Le cédant désigne un arbitre, les cessionnaires désigneront un deuxième arbitre, les deux arbitres s'entendront sur la désignation du tiers arbitre. La détermination du prix sera faite sur base de la méthode dite du «Stuttgarter Verfahren».

L'ordonnance rendue par le président du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, pour rendre la sentence arbitrale exécutoire, ne sera pas susceptible d'appel.

Au cas où un actionnaire n'exercerait pas son droit de préemption endéans le délai imparti, les actionnaires restants et ayant exercé leur droit de préemption pour leur part, pourront exercer en proportion de leur participation leur droit de préemption durant un nouveau délai de trois mois débutant après la notification par le conseil d'administration aux autres actionnaires de la constatation du non-exercice par un ou plusieurs des actionnaires restants de son/leur droit de préemption.

Au cas où les actionnaires restants n'exerceraient pas leur droit de préemption en tout ou en partie dans le délai, il est loisible à la société par l'intermédiaire de son conseil d'administration, d'acquérir les actions du cédant, en respectant les conditions légales, le prix étant fixé comme ci-dessus.

En cas d'acquisition des actions par la société ou par les actionnaires, le prix de ces actions déterminé comme indiqué ci-avant, augmenté du taux d'intérêt légal à partir de l'offre de vente par le cédant, sera payable en cinq (5) annuités égales chaque premier janvier. La première annuité deviendra exigible six mois après l'accord amiable ou la détermination du prix par les arbitres de la valeur des actions.

b) Les cessions et transmissions d'actions à tout tiers nécessitent l'agrément de quatre-vingt pourcent (80%) des actionnaires.

c) En cas de décès d'un actionnaire de la société, les actions sont transmises aux héritiers ou ayants-droit, sauf en cas de renonciation. Le droit de préemption des actions est également opposable aux héritiers ou ayants droit ou ayants cause de l'actionnaire décédé.

Art. 6. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique; ces signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 7. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique sera/seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif, ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent, désigné à cet effet.

Art. 8. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions, signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télécopies ou courrier électronique.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 9. Les décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur unique seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur respectivement par l'administrateur unique.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les présents statuts à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, sauf que toutes cessions de participations dans d'autres sociétés détenues par la société, nécessitent l'accord préalable de l'assemblée générale, statuant à une majorité de quatre-vingt (80%) pour cent du capital social.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs-délégués.

La délégation de la gestion journalière de la société à un membre du conseil d'administration de même que la révocation dudit délégué est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra aussi instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers, et sous respect des dispositions de l'article 10 ci-avant, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou encore par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs réviseurs, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier mercredi du mois de mai à 12.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité des quatre-vingt (80%) pour cent du capital social.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le réviseur d'entreprises. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés, jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) réviseur(s) d'entreprises.

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à la majorité des actionnaires représentant quatre-vingt pour cent (80%) du capital social respectivement par décision de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.
- 3) Exceptionnellement, le/les premier(s) administrateur(s)-délégué(s) peut/peuvent être nommé(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription

Toutes les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par la société anonyme BETSAH S.A..

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et celui des réviseurs d'entreprises à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Paul LEESCH, demeurant à CH-9113 Degersheim, Wolfensberg,
 - Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert,
 - Madame Danièle LEESCH, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue des Bois,
 - Madame Doris LEESCH, demeurant à L-1933 Luxembourg, 6, rue Siggy v. Letzebuerg,
 - Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald.
- 3.- Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

4.- Est appelée aux fonctions de réviseur:

La société anonyme BDO Audit, avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 147.570.

5.- Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

6.- Le siège social de la société est fixé à L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile).

7.- Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale décide de nommer comme administrateurs-délégués de la société, Monsieur Paul LEESCH et Monsieur Max LEESCH, les deux prénommés, leur mandat expirant à l'assemblée générale de 2015, avec pouvoir de représenter la société dans le cadre de la gestion journalière et d'engager la société par leur signature individuelle dans le cadre de cette gestion journalière.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparant ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. LEESCH, M. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 15 octobre 2010. Relation: ECH/2010/1448. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138922/252.

(100159227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

High - Tech Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 28.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HIGH-TECH HOLDING S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010137647/12.

(100157414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Hôtel-Restaurant Bernini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3254 Bettembourg, 163, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 54.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010137648/10.

(100156969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Financière Star 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 110.205.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La liquidation de la Société décidée par l'associé unique suivant acte du 15 juillet 2010 de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, a été clôturée suivant décision sous seing privé de l'associé unique de la Société en date du 5 octobre 2010.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pour une période de cinq années au siège social de la Société au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010138084/19.

(100156495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Summa Gestion S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 35.231.

— DISSOLUTION

L'an deux mille dix.

Le dix-sept septembre.

Pardevant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

La société SAREHA NAVIGATION LTD, établie et ayant son siège social à Monrovia (Libéria), 80, broad Street, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée par Madame Sofia AFONSODA CHAO CONDE, pré-nommée, comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme holding "SUMMA GESTION S.A." établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 35231 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 septembre 1990, publié au Mémorial C numéro 94 du 1^{er} mars 1991.

2) Que le capital de la Société est fixé à deux cent cinquante mille Francs Suisses (CHF 250.000,-), représenté par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de mille Francs Suisses (CHF 1.000,-) chacune.

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, agissant comme actionnaire unique ("l'Actionnaire Unique"), siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8) Que de l'accord des créanciers et de la Société, toutes les dettes ont été reprises par l'Actionnaire Unique.

9) Que l'Actionnaire Unique présente le rapport de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société, même inconnu à ce jour.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que l'Actionnaire Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation, la société à responsabilité limitée "COMCOLUX S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 58545, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion du liquidation.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Actionnaire Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à "COMCOLUX S.à r.l.", pré-nommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que l'Actionnaire Unique, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire actuels de la Société.

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Constatation

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11278. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010137568/71.

(100156827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Housetech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue Meckenheck.

R.C.S. Luxembourg B 115.390.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2010.

GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2010137649/12.

(100156970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Housetech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue Meckenheck.

R.C.S. Luxembourg B 115.390.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2010.

GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2010137650/12.

(100156973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

IPC/AMH (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Octobre 2010.

David Saigne

Manager

Référence de publication: 2010137655/13.

(100157224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

HUB Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 93.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HUB INDUSTRIES S.A.

Brigitte DENIS / Romain THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010137651/12.

(100156906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Ingersoll-Rand Holdings & Finance International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 99.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.10.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010137652/11.

(100157409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Institut de Beauté BEAU S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6915 Roodt-sur-Syre, 7, Am Stronck.

R.C.S. Luxembourg B 109.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010137653/10.

(100156972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

C.C.Associates, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 66.107.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2009 tenue à 08 heures le 2 juin 2010

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire
aux comptes, à savoir:

- administrateurs:

* Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

* M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

* M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

- administrateur-délégué:

* M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

- commissaire aux comptes:

* Wilbur Associates Ltd., IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street n°S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188;

qui tous acceptent, pour l'année 2010 et jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2011;

Référence de publication: 2010139531/21.

(100158341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

International Business Development Mediation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 116.637.

—
Document rectificatif du dossier n° L100101027.04

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137654/11.

(100157370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Luxemburger Baumanagement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6315 Beaufort, 2-4, rue de Dillingen.

R.C.S. Luxembourg B 95.153.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 14 octobre 2010 que:

1) L'assemblée générale révoque de sa qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société:

- Monsieur Roman MALY, demeurant à L- 6315 BEAUFORT, 2-4, rue de Dillingen.

2) L'assemblée générale nomme comme nouvel administrateur et administrateur-délégué de la société:

- Monsieur Walter FRANZEN, demeurant à D- 54636 NATTENHEIM, Hauptstraße 24, qui accepte.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beaufort, le 14 octobre 2010.

Pour la société

C.F.N. GESTION S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010138195/20.

(100157248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

IPC/AMH (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Octobre 2010.

David Saigne

Manager

Référence de publication: 2010137656/13.

(100157226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Irman Lux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 80.596.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010137657/10.

(100156917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

JeKu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3317 Bergem, 10, Steewee.

R.C.S. Luxembourg B 139.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010137658/10.

(100156981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Capon Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 70.956.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'exercice 2009 tenue à 10.00 heures le 7 juin 2010

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Hoffeld Nicolas, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Rosenbergstrasse 1, CH8304 Wallisellen Zurich;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2010 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2011;

Référence de publication: 2010139537/21.

(100158340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Key Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 84.845.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010137662/10.

(100156919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Kaupthing Manager Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.942.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Octobre 2010.

Pour Kaupthing Manager Selection

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2010137660/13.

(100157274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Kaupthing Manager Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.942.

Le Bilan rectifié au 31 Décembre 2008, (rectificatif d'un dépôt du bilan au 31 Décembre 2008 déposé le 17/11/2009
no L090176443.01) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010137661/11.

(100157471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Key Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 84.845.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010137663/10.

(100156920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Rocco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.260.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée sous seing privé en date du 17 août 2010 entre:

PATRIMONIUM CONSULTANTS S.A.R.L., société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2449
Luxembourg, 5, Boulevard Royal, constituée suivant acte notarié daté du 15 mars 2007 publié au Mémorial C numéro
1057 du 5 juin 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro
125 844

et

ROCK TRUST c/o GLOBAL TRUSTEES (NZ) LIMITED, société de La Nouvelle Zélande, établie et ayant son siège
social à 28 Mozeley Avenue, Auckland, New Zealand, et inscrite sous le numéro 1173755,

que 125 parts avec une valeur nominale de EUR 100,- chacune de la société ROCCO Sàrl ont été cédées par PATRI-
MONIUM CONSULTANTS S.A.R.L. à ROCK TRUST c/o GLOBAL TRUSTEES (NZ) LIMITED.

Pour Extrait Sincère et Conforme

Signature

La Gérance

Référence de publication: 2010138212/20.

(100157035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Lake Michigan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 109.769.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paul Clarke.

Référence de publication: 2010137664/10.

(100157220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 37.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christelle Ferry
Director

Référence de publication: 2010137665/11.

(100157221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Middenberm Investment VIII Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 109.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Management Luxembourg SA
Signature

Référence de publication: 2010137666/11.

(100157051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Middenberm Investment VIII Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 109.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Management Luxembourg SA
Signature

Référence de publication: 2010137667/11.

(100157054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Albany Molecular Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.908.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 114.207.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010137702/11.

(100157584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Milesa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137669/10.

(100157379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

ML Mosel Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 190.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.403.

Les comptes annuels au 28 Février 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Octobre 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010137670/13.

(100157222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Moviestar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6464 Echternach, 2, rue des Merciers.

R.C.S. Luxembourg B 104.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010137671/10.

(100156978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Daolux AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 54.071.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'exercice 2009 tenue à 11.00 heures le 12 avril 2010

Extrait des résolutions

4 L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

- *Administrateurs:*

* Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

* Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

* M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

- *Administrateur-délégué:*

* M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

- *Commissaire aux comptes:*

* Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188; qui tous acceptent, pour l'exercice 2010 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2011;

Référence de publication: 2010139551/21.

(100158349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Nicotra Gebhardt Holding S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 137.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.
Stijn CURFS
Mandataire

Référence de publication: 2010137672/12.

(100157402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Neipperg 69 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5495 Wintrange, 28, Waistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 76.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010137673/13.

(100157141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

PIAM Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 135.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137674/10.

(100157485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Adams Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 91.879.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 12 octobre 2010 à 9:00 heures.

- L'assemblée a pris note de la démission de Monsieur Kemal AKYEL en tant qu'Administrateur de catégorie B de la société avec effet au 5 octobre 2010.

- L'assemblée a ainsi approuvé la nomination de Mademoiselle Mombaya KIMBULU, née le 9 août 1973 à KINSHASA (CONGO), avec adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant qu'Administrateur de catégorie B de la société avec effet au 5 octobre 2010, jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.
Adams Holding S.A.
Représenté par M. Matthijs BOGERS
Administrateur A

Référence de publication: 2010138104/19.

(100157157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Sword Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 71.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137675/10.

(100157332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Akeler Portugal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 65.723.

In the year two thousand and ten, the fourth of October.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

“Arlington Business Parks Partnership”, a limited Partnership, having its registered office at Arlington House, Arlington Business Park, Theale Reading, Berkshire, RG7 4SA,

hereby represented by Mrs Lorraine Doyle, employee, with professional address at 8 rue Heine, L-1720 Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of “Akeler Portugal, S.à r.l.”, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 65.723 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed on 6 August 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 762 of 21 October 1998. The articles of incorporation have been modified the last time pursuant to a notarial deed on 16 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 780 of 19 April 2006.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company’s share capital by an amount of one thousand pound sterling (GBP 1,000.-), so as to raise it from its current amount of ten thousand pound sterling (GBP 10,000.-) up to eleven thousand pound sterling (GBP 11,000.-) through the issue of fifty (50) shares, having a nominal value of twenty pound sterling (GBP 20.-) each.

The new shares are to be subscribed by “Arlington Business Parks Partnership”, prenamed, in exchange for a contribution in cash of a total amount of one thousand pound sterling (GBP 1,000.-).

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 6. “The Company’s share capital is set at eleven thousand pounds sterling (GBP 11,000.-) represented by five hundred and fifty (550) shares with a par value of twenty pounds sterling (GBP 20.-) per share. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand euro.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Arlington Business Parks Partnership», un limited Partnership, avec siège social au Arlington House, Arlington Business Park, Theale Reading, Berkshire, RG7 4SA,

représentée par Madame Lorraine Doyle, employée privée, avec adresse professionnelle au 8 rue Heine, L-1720 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de «Akeler Portugal S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Philippe II; L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.723, constituée suivant acte notarié en date du 6 août 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 762 en date du 21 octobre 1998. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 16 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 780 en date du 19 avril 2006.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de mille livres sterlings (1.000,- GBP) afin de le porter de son montant actuel de dix mille livres sterlings (10.000,- GBP) jusqu'à onze mille livres sterlings (11.000,- GBP) par l'émission de cinquante (50) parts sociales d'une valeur de vingt livres sterlings (20,- GBP) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par «Arlington Business Parks Partnership», prénommée, par un apport en numéraire d'un montant de mille livres sterlings (1.000,- GBP).

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. «Le capital social est fixé à la somme de onze mille livres sterlings (11.000,- GBP) représentée par cinq cent cinquante (550) parts sociales d'une valeur de vingt livres sterlings (20,- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont estimés à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. DOYLE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12167. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010138850/92.

(100159806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

**AIMCo RE Subs (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PDL Europe GV Senior S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.173.

In the year two thousand and ten on the thirteenth day of October.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

AIMCo RE Holdings (Luxembourg) II S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the RCS under number B 155.140, here represented by Marjorie André, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of PDL Europe GV Senior S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the RCS under number B 155.173, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 19 August 2010, (the Company), published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 11th, 2010 under number 2137.

II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

III. The agenda of the meeting is as follows:

1. convening formalities
2. change of the Company's name into AIMCo RE Subs (Luxembourg) II S.à r.l. and subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles);

3. powers and authorizations; and

4. miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to waive the convening formalities. The Sole Shareholder is considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the agenda of the meeting which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name from PDL Europe GV Senior S.à r.l. into "AIMCo RE Subs (Luxembourg) II S.à r.l." and further resolves to amend article 1 of the Articles, which will henceforth reads as follows:

" Art. 1. Name. The name of the company is "AIMCo RE Subs (Luxembourg) II S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and authorize any manager of the Company, acting individually with full power of substitution in order to accomplish and undertake any formalities which may be necessary, required or useful to give effect to the previous resolution and to sign and execute any document in connection therewith.

Estimate of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille dix, le treizième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

AIMCo RE Holdings (Luxembourg) II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 155.140, représentée par Marjorie André, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de PDL Europe GV Senior S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 76, avenue de la Liberté, L1930 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 155.173, constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 août 2010 (la Société), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 octobre 2010 sous le numéro 2137.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-), représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. formalités de convocation;
2. modification de la dénomination sociale de la Société en AIMCo RE Subs (Luxembourg) II S.à r.l. et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts);
3. pouvoirs et autorisations; et
4. divers.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme dûment convoqué et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de PDL Europe GV Senior S.à r.l. en «AIMCo RE Subs (Luxembourg) II S.à r.l.» et décide ensuite de modifier l'article 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est "AIMCo RE Subs (Luxembourg) II S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et d'autoriser tout gérant de la Société, agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution afin d'accomplir et d'entreprendre toutes les formalités qui pourraient être nécessaires, requises ou utiles pour donner effet à la résolution précédente et de signer et d'exécuter tout document y relatif.

Frais estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a parlé et comprend la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Marjorie André et Martine Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 octobre 2010. LAC/2010/45490. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139218/114.

(100159510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

First State Investments GIP Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 25.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.521.

In the year two thousand and ten on the thirteenth day of October.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CFSPAI Malta Co Limited, a company incorporated and organised under the laws of Malta, having its registered office at Level 3, Strand Towers, 36 The Strand, Sliema, SLM 1022, Malta, registered with the Companies Registry of Malta under number C 41267, in its capacity of sole shareholder (the Sole Shareholder) of First State Investments GIP Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.521, incorporated on 26 July 2007 pursuant to a notarial deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, published on 12 November 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2573 (the Company),

here represented by Marjorie André, Avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Malta on 12 October 2010.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

1. CFSPAI Malta Co Limited is the Sole Shareholder of the Company;
2. The twenty-five thousand (25,000) shares of the Company with a par value of one Australian Dollar (AUD 1) each, which represent the entire share capital of the Company are represented;
3. the agenda of the meeting is to amend article 4 of the articles of association of the Company (the Articles) so that it reads henceforth as follows:

"The purpose of the Company is the management of FIRST STATE GLOBAL INVESTMENT PARTNERS FT - SV (the Fund), a Luxembourg securitisation fund (fonds de titrisation), and each of its sub-funds (the Sub-Funds), subject to the Securitisation Law. The Company may undertake any activities relating to the management and administration of the Fund and the Sub-Funds. The Company may also carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object within the limitations of the Securitisation Law."

4. after having carefully considered the above, the Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the Articles which shall henceforth read as follows:

"The purpose of the Company is the management of FIRST STATE GLOBAL INVESTMENT PARTNERS FT - SV (the Fund), a Luxembourg securitisation fund (fonds de titrisation), and each of its sub-funds (the Sub-Funds), subject to the Securitisation Law. The Company may undertake any activities relating to the management and administration of the Fund and the Sub-Funds. The Company may also carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object within the limitations of the Securitisation Law."

120429

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treizième jour du mois d'octobre,

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

CFSPAI Malta Co Limited, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois de Malte, ayant son siège social au Level 3, Strand Towers, 36 The Strand, Sliema, SLM 1022, Malte, immatriculée au Registre du Commerce de Malte sous le numéro C 41267, en sa capacité d'associé unique (l'Associé Unique) de First State Investments GIP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.521, constituée le 26 juillet 2007 en vertu d'un acte notarié de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, publié le 12 novembre 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2573 (la Société),

représentée ci-après par Marjorie André, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée à Malte le 12 octobre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. CFSPAI Malta Co Limited est l'Associé Unique de la Société;

II. Les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de la Société d'une valeur comptable de un dollar australien (AUD 1) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées;

III. l'ordre du jour de l'assemblée le suivant consiste dans la modification de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante:

«L'objet de la Société est la gestion de FIRST STATE GLOBAL INVESTMENT PARTNERS FT-SV (le Fonds), un fonds de titrisation luxembourgeois et chacun de ses sous-fonds (les Sous-Fonds), soumis à la Loi sur la Titrisation. La Société peut effectuer toutes les activités relatives à la gestion et l'administration du Fonds et des Sous-Fonds. La Société peut également effectuer toutes les activités nécessaires à l'accomplissement de son objet social dans les limites de la Loi sur la Titrisation.»

IV. après avoir considéré avec attention ce qui précède, l'Associé Unique a adopté la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«L'objet de la Société est la gestion de FIRST STATE GLOBAL INVESTMENT PARTNERS FT-SV (le Fonds), un fonds de titrisation luxembourgeois et chacun de ses sous-fonds (les Sous-Fonds), soumis à la Loi sur la Titrisation. La Société peut effectuer toutes les activités relatives à la gestion et l'administration du Fonds et des Sous-Fonds. La Société peut également effectuer toutes les activités nécessaires à l'accomplissement de son objet social dans les limites de la Loi sur la Titrisation.»

Estimation des frais et dépenses

Les dépenses, coût, honoraires et charges de n'importe quelle nature, qui devra être pris en charge par la société, relatifs au présent acte s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française et, en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et rédigé à Luxembourg, à la date sus mentionnée au début du document.

Et après lecture faite au représentant de la partie comparante, le représentant a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Marjorie André et Martine Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2010. LAC/2010/45331 Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138517/103.

(100159059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Advantage Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.545.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale du 1^{er} octobre 2010 que Monsieur Riccardo PEDRIZZI, né le 18 mai 1943 à Cava de Tirreni (SA), Italie, et résidant à Vial del Lido 81, Latina (LT) Italie est nommé membre du conseil d'administration de la société.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 30 juin 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

ADVANTAGE FINANCIAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2010138095/18.

(100157028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Symantec Software (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.881.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Symantec Software (Luxembourg) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010137676/15.

(100156894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Grove Holdings 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.674.

—
Extrait rectificatif complétant l'extrait B 120.674 - L100157307 enregistré et déposé le 15/10/2010

A la fin de l'extrait, il convenait de lire:

Suite à ces transferts, les parts sociales de la Sociétés sont détenues comme suit:

- Grove Holdings US, LLC détient 272.191 parts sociales de catégorie A, 4.000 parts sociales de catégorie B et 5.800 parts sociales de catégorie C;

- Grove Holdings A, LLC détient une part sociale de catégorie A;
 - Grove Holdings B, LLC détient une part sociale de catégorie A;
 - Grove Holdings C, LLC détient une part sociale de catégorie A;
 - Grove Holdings D, LLC détient une part sociale de catégorie A;
 - Grove Holdings E, LLC détient une part sociale de catégorie A;
 - Grove Holdings F, LLC détient une part sociale de catégorie A;
 - Grove Holdings G, LLC détient une part sociale de catégorie A;
 - Grove Holdings H, LLC détient une part sociale de catégorie A;
 - Grove Holdings I, LLC détient une part sociale de catégorie A;
 - Red Mountain Holding, NV détient 36.000 parts sociales de catégorie B;
 - Monsieur Peter Schurau détient 8.000 parts sociales de catégorie C;
 - Monsieur Armin Schmitt détient 2.800 parts sociales de catégorie C;
 - Monsieur Maurizio Bradlaw détient 1.600 parts sociales de catégorie C;
 - Monsieur Alessandro Corsi détient 800 parts sociales de catégorie C;
 - Monsieur Olivier de Decker détient 400 parts sociales de catégorie C;
 - Monsieur Cornel Bender détient 800 parts sociales de catégorie C;
 - Monsieur Andreas Pfeil détient 400 parts sociales de catégorie C;
 - Monsieur Alexander Bommés détient 160 parts sociales de catégorie C;
 - Monsieur Gerhard Schoffro détient 160 parts sociales de catégorie C;
 - Monsieur Bernd Richter détient 160 parts sociales de catégorie C;
 - Monsieur Helmut Johann Kopp détient 160 parts sociales de catégorie C;
 - Monsieur Alex Schlicher détient 320 parts sociales de catégorie C;
 - Monsieur Frédéric Papocchia détient 160 parts sociales de catégorie C;
 - Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II détient 66.080 parts sociales de catégorie C.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139049/39.

(100159778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Sar.In. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8354 Garnich, 1, Cité Bourfeld.

R.C.S. Luxembourg B 69.530.

Le bilan consolidé au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2010137677/12.

(100156882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Sar.In. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8354 Garnich, 1, Cité Bourfeld.

R.C.S. Luxembourg B 69.530.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2010137678/12.

(100156884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Simtech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue de la Barrière.

R.C.S. Luxembourg B 52.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2010.

GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2010137679/12.

(100156962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Balmain European Retail Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.485.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 7 octobre 2010

L'associé unique de Balmain European Retail Holdings S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr. Paul Shiels de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet au 30 septembre 2010;
- de nommer Mr. Pierre Gervasi, né le 29 octobre 1953 à Bagnolet (France), demeurant professionnellement au 21, Rue Balzac, Etoile Saint-Honoré, 75008 Paris (France) aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 30 septembre 2010, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, October 12, 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010138110/18.

(100157251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Simtech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue de la Barrière.

R.C.S. Luxembourg B 52.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2010.

GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2010137680/12.

(100156966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Sofirata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 58.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010137681/10.

(100156907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.